



LA MUTUALITÉ  
**NEUTRE**

## AVANTAGES ET SERVICES 2026

Plus de 50 avantages et services  
pour toute la famille :  
**11,50 € par mois !**

# 11,50 € par mois Gratuit pour les personnes à charge

## NAISSANCE ET ENFANCE



### NAISSANCE ET ADOPTION 350 €

Prime de **350 €** à la **naissance** d'un enfant ou lors de l'adoption d'un enfant de moins de 19 ans  
Cette prime est portée à 700 € pour des jumeaux, à 1.050 € pour des triplés...

### ALLAITEMENT MATERNEL ET LAIT POUR BÉBÉ 60 €

- Prime unique de **30 €** après 3 mois d'**allaitement**  
Sur présentation d'une attestation du pédiatre ou de l'ONE
- Remboursement de **30 €** pour l'achat en pharmacie de **boîtes de lait**  
Pour les bébés de moins d'1 an - Sur présentation du document délivré par la pharmacie

### LANGES POUR BÉBÉ 100 €

- Remboursement de **50 € par an** dans le coût de **langes**
- Remboursement de **100 € par an** dans le coût de **langes réutilisables**  
Jusqu'à la veille du 3<sup>e</sup> anniversaire - Sur présentation de pièces justificatives - Interventions cumulables entre elles à concurrence de 100 € par année civile

### TEST DU SOMMEIL 50 €

Remboursement du ticket modérateur du test du sommeil (polysomnographie) chez les nourrissons - Détection du risque de mort subite

### CRÈCHE

Intervention de **50 € par an** dans les frais de crèche ou d'accueillante agréée par l'ONE  
Pour les nouveau-nés jusqu'à la veille du 3<sup>e</sup> anniversaire

### GARDE D'ENFANTS MALADES

Pour les enfants de moins de 12 ans

- Via le numéro **0800/62 056** : présence d'une personne qualifiée à votre domicile **gratuitement**  
5 jours consécutifs maximum - 15 jours par an
- Par un organisme **agréé par l'ONE**  
5€/heure - 5 jours/an - 10 heures/jour

Sur base du reçu sur les frais de participation et du diplôme obtenu

### GARDERIE D'ENFANTS 50 €

Intervention de **50 € par an** dans les frais de garderie  
Sur base de l'attestation fiscale délivrée par l'organisme d'accueil - Pour les enfants à partir du 3<sup>e</sup> anniversaire et jusqu'à la veille du 6<sup>e</sup> anniversaire

### KINÉSITHÉRAPIE PÉRINATALE 45 €

**5 € par séance** de kiné périnatale hors hospitalisation - Max 9 séances

### PSYCHOMOTRICITÉ 120 €

Remboursement de **12 € par séance** pour les enfants de - de 6 ans  
Plafond annuel de 10 séances - Sur prescription médicale d'un généraliste, d'un pédiatre, d'un neuropédiatre ou d'un pédopsychiatre

### LOGOPÉDIE 600 €

Si pas d'accord du médecin-conseil : **8 € par séance**  
Plafond annuel de 75 séances

### ORTHODONTIE 750 €

Intervention jusqu'à **750 €**  
L'intervention n'est accordée que si le traitement a fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire

### SOINS DES JEUNES 100 % REMBOURSÉS PAS DE PLAFOND

Remboursement des tickets modérateurs pour les soins ambulatoires des jeunes jusqu'à la veille de leur 18<sup>e</sup> anniversaire, et ce, sans franchise  
Valable pour les consultations et visites chez les médecins spécialistes et généralistes, et les prestations des dentistes (à l'exclusion des traitements d'orthodontie), kinés et infirmier(ère)s - Pour autant qu'un Dossier Médical Global (DMG) soit ouvert (à l'exception des enfants de moins d'un an)

### VACANCES POUR JEUNES 160 €

Pour les enfants âgés de 2 ans au moins qui atteignent leur 3<sup>e</sup> anniversaire dans l'année du début du séjour et qui n'atteignent pas leur 19<sup>e</sup> anniversaire dans l'année du dernier jour de séjour

- **40 € par an** pour les voyages scolaires avec nuitée qui ont lieu en période scolaire
- **6 € par jour** avec un plafond de **20 jours/an** pour les activités pendant les vacances scolaires (voyages scolaires, stages, camps de mouvement de jeunesse et plaines de jeux)



## FORMATIONS ET AIDES SOCIALES



### AIDE SOCIALE 1.000 €

Une intervention financière peut être accordée aux bénéficiaires de l'intervention majorée qui sont confrontés à des frais exceptionnels et élevés suite à leur état de santé, un traitement médical ou des soins  
Intervention de maximum 500 € par dossier sur base des pièces justificatives des frais - Maximum 1.000 € par an

### FORMATION PREMIERS SECOURS 240 €

Remboursement des formations organisées par la Croix Rouge ou par tout autre organisme agréé par celle-ci :

- brevet Européen de Premiers Secours (BEPS) : **60 €**
- secouriste : **90 €**
- premiers soins aux enfants : **40 €**
- « 3 minutes pour sauver une vie » : **25 €**
- réanimation pédiatrique : **25 €**

Sur base du reçu sur les frais de participation et du diplôme obtenu

### SERVICE SOCIAL

Le service vise à offrir une aide et des services à toute personne se trouvant dans une situation problématique en raison d'une maladie, d'un handicap, d'une vulnérabilité financière ou sociale, ainsi qu'aux auxiliaires de vie

### LANGUE DES SIGNES ET LPC 150 €

Intervention unique de **150 € dans les frais d'inscription** à un module de formation en langue des signes ou en langage parlé complété (LPC)

### PRÊTS « GARANTIE LOCATIVE » 1.000 €

Prêts pour la garantie locative :

- d'un kot d'étudiant
- d'un premier logement

Plafond de 1.000 €/prêt (ou deux mois de loyer) - À rembourser en 12 mensualités - Max.2 prêts/bénéficiaire - Avoir remboursé complètement le 1<sup>er</sup> prêt pour obtenir le 2<sup>nd</sup>

### SERVICE JURIDIQUE

Notre rôle est de vous conseiller et surtout de vous aider à faire valoir vos droits et connaître vos devoirs en matière de législation des soins de santé :

- Nous donnons des avis sur les suspicions de faute relevant de la responsabilité médicale
- Nous donnons des avis sur les contestations de facture (hôpitaux, médecins,...) et, en cas de contestation justifiée, prenons contact avec le prestataire



## DÉPISTAGE ET PRÉVENTION



### CONTRACEPTION

Amélioré au 01/01/2026

- **60 € par an** pour la fourniture de pilules, patchs, anneau vaginal et injection
- **120 € pour la fourniture** d'un stérilet ou d'un implant par période de 36 mois
- **40 € par an** pour la fourniture de préservatifs délivrés en pharmacie

### VACCINATION

35 €

**35 € par an** par bénéficiaire pour tout type de vaccin (vaccination enfants, tétanos, grippe, séjour en région tropicale,...)

Sur présentation du ticket de caisse BVAC émis par le pharmacien

### BILAN SANTÉ

95 €

- **50 € par an** sur les tickets modérateurs légaux des examens médicaux préventifs (25 € par examen, 2 examens maximum par an)

Pour les cancers de la peau, du sein, de la prostate, du côlon et des intestins, ostéoporose, diabète de type II et maladies cardiovasculaires

- **25 € par année civile** dans les frais d'abonnement à une app médicale (e-santé), approuvée par mHealth Belgium

- 10 € par test, **max 20 € par année civile** pour le test de détection du coronavirus, en cas de non prise en charge par l'assurance obligatoire



## SOINS À DOMICILE



### AIDES FAMILIALES, AIDES MÉNAGÈRES ET GARDE-MALADES À DOMICILE

400 €

Intervention forfaitaire de **1 €/heure prestée** par un service d'aide familiale, d'aide-ménagère ou garde-malade agréé  
Plafond annuel de 400 heures par ménage

### MATÉRIEL SANITAIRE ET DE RÉADAPTATION

265 €

- Intervention de **40 € maximum par an dans le coût** de location ou d'achat de matériel sanitaire et de réadaptation (liste limitative)

Sur base d'une pièce justificative

- Intervention spéciale de **75 € pour la location ou l'achat** d'un lit destiné au maintien à domicile des cas lourds ou aux soins palliatifs, ou d'un lit anti-reflux pour bébé

- Intervention spéciale pour l'achat d'un aérosol  
Équivalent à 75 % du prix d'achat limité à 75 € - Sur base d'une prescription médicale et d'une pièce justificative

- Intervention de **75 € pour des vêtements adaptés** pour des patients atteints d'un cancer

Max 75 € par an - Sur base d'une pièce justificative

### TÉLÉVIGILANCE

108 €

- Intervention de **9 €/mois** soit max 108 € par an  
Sur base de la facture (d'achat ou) de location de l'appareil délivrée par un organisme spécialisé en biotélévigilance



## INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES



### CONVALESCENCE

560 €

Intervention de **20 € par nuitée**

Séjour d'une durée de 7 nuits min. et 28 nuits max. - Début dans les 30 jours qui suivent une hospitalisation ou un traitement pour maladie grave, justifié par un certificat médical ou pour les personnes ayant le statut d'aidant proche ainsi que les personnes aidées - L'établissement doit être agréé par l'INAMI ou être un centre de vacances de MN Vacances - Un seul séjour et par an

### DIABÈTE

- **50 € tous les 3 ans** pour l'achat d'un glucomètre ou de tout appareil permettant le contrôle de la glycémie 50 €

- **10 €** par boîte de tiges, lancettes ou par patch (jusqu'à 40 €/an) 40 €

### DIÉTÉTIQUE

100 €

- **12,50 € par séance**

Sur attestation médicale certifiant l'anorexie, l'obésité ou la surcharge pondérale (Indice de Masse Corporelle de 25 ou plus pour les adultes ou un percentile supérieur ou égal à 85 pour les enfants de moins de 18 ans) - Plafond annuel de 8 séances

### FÉCONDEMENT IN VITRO

500 €

Intervention unique de **500 €** dans les frais de fécondation in vitro

L'intervention n'est accordée que si le traitement a fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire

### GREFFE

1.000 €

Remboursement des frais de greffe :

Intervention à hauteur de **1000 €** par greffe pour : le cœur, le foie, le pancréas, les reins, la moelle, les poumons

### IMMUNOTHÉRAPIE ALLERGÉNIQUE

900 €

Remboursement pendant 3 ans de **60 %** du coût du traitement contre une allergie attestée par un médecin formé en allergologie, un médecin spécialiste ORL, un pneumologue, un dermatologue ou un pédiatre

Plafond annuel de 300 €

### ORTHODONTIE

150 €

Intervention unique de **150 €**

L'intervention n'est accordée que si le traitement n'a pas fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire



### MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

100 €

Intervention de **100 % sur le ticket modérateur** des médicaments génériques délivrés en pharmacie

Plafond annuel de 100 € - Avec Dossier Médical Global (DMG - à l'exception des enfants de moins d'un an) - Sur prescription d'un médecin

L'intervention n'est accordée que si le médicament a fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire

### PÉDICURIE

20 €

**5 € par séance**

Plafond annuel de 4 séances - Sur base d'un certificat médical pour les - de 65 ans

### POSTUROPODIE

50 €

**50 € tous les 2 ans** pour l'achat de semelles de posturopodie

Sur base du reçu du prestataire

### PROTHÈSES

250 €

- Prothèse dentaire amovible (tous les 4 ans) 50 €

- Prothèse capillaire en cas de chimiothérapie (tous les 2 ans) 50 €

- Prothèse orthopédique 50 €

- Placement d'une lentille intraoculaire lors d'une opération de la cataracte 50 €

- Remboursement de **50 € par an** par prothèse acoustique implantée 50 €

### PSYCHOLOGIE

400 €

**20 € par séance** (également pour les consultations par vidéo-conférence)

Plafond annuel de 20 séances - Traitement par un licencié en psychologie

L'intervention n'est accordée que si le traitement n'a pas fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire

### SEVRAGE TABAGIQUE

30 €

**30 € par an** dans le coût d'un traitement médicamenteux anti-tabac

Sur prescription médicale - Produits délivrés en pharmacie - Sur présentation de l'attestation de fourniture délivrée par le pharmacien

### TICKET MODÉRATEUR DES + DE 18 ANS

PAS DE PLAFOND

Remboursement à **100 % du ticket modérateur** des soins ambulatoires pour les consultations des médecins généralistes, et ce, sans franchise

Avec Dossier Médical Global (DMG)

# LOISIRS, SPORTS ET VACANCES



## SPORT POUR TOUS

80 €

Sans limite d'âge

- **50 € par an** pour toute affiliation à un club sportif, un centre de fitness, un club de natation (y compris les bébés nageurs), un programme d'initiation au jogging...  
Sur base d'une attestation établie par l'organisation sportive
- **Intervention de 10 €** pour toute participation à un événement sportif (marche, jogging,...)  
Sur remise de l'attestation d'inscription ou de toute preuve de paiement - Plafond annuel de 30 €

## SOINS À L'ÉTRANGER

PAS DE PLAFOND

En cas de séjour récréatif à l'étranger, **intervention illimitée** dans les frais d'hospitalisation d'urgence

Concernes :

- tous pays membres de l'Union Européenne, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Islande, Israël, Jordanie, Kosovo, Liechtenstein, Macédoine, Maroc, Monténégro, Norvège, Serbie, Suisse, Tunisie et Turquie (aussi pour les séjours Erasmus)
  - les enfants bénéficiant d'allocations familiales : couverture mondiale
- Demandez votre carte européenne valable 1 an ou le formulaire spécifique avant votre départ

## VACANCES ASSISTANCE MUTAS

+32 2 272 09 00

Assistance médicale à l'étranger\* en cas de maladie, d'accident et/ou d'hospitalisation d'urgence

- Envoi de médicaments
- En cas de nécessité médicale, rapatriement du malade ou du blessé par avion sanitaire ou tout autre moyen de transport vers un centre hospitalier mieux équipé en Belgique ou à l'étranger (pas de limitation)
- Prise en charge du logement et du retour de l'accompagnant avec **plafond de 1.200 €**

\* Mutas intervient dans tous les pays couverts par « Soins à l'étranger »

## VACANCES POUR PERSONNES HANDICAPÉES

250 €

250 € par an pour les séjours organisés en faveur des personnes handicapées

## SÉJOURS POUR JEUNES

[www.horizons-jeunesse.be](http://www.horizons-jeunesse.be) organise des séjours en Belgique et à l'étranger à des prix avantageux, avec un encadrement professionnel de qualité. Cette offre n'est pas cumulable avec notre avantage « Vacances pour jeunes ».



## VACANCES EN FAMILLE

[www.mnvacances.be](http://www.mnvacances.be) vous accueille dans ses domaines de vacances à la côte et dans les Ardennes. Profitez de 30% de réduction sur le prix de votre chambre en utilisant le code promo : MEMBRELAMN



**MN VACANCES**  
LES VACANCES C'EST LA SANTÉ

Envie de vous évader plus loin ?

Découvrez les belles réductions chez nos partenaires **Généraltour**, **TUI** (via Généraltour), Villages Club du Soleil, Sunweb, et beaucoup d'autres !

## VACANCES ET EXCURSIONS EN GROUPE

Notre service vous accompagne lors de voyages et excursions en groupe organisés par La Mutualité Neutre ou par notre agence de voyages MN Vacances



# TRANSPORTS



## AMBULANCE

500 €

Transporteur non conventionné :

- en cas de transport non urgent : **forfait de 20 €** pour les 20 premiers km puis **1 €/km**  
Plafond de 250 € par jour, un seul aller et retour par jour - Plafond annuel : 500 €  
- Parcours en dehors du territoire belge de 50 km A/R maximum
- en cas de transport urgent : **forfait de 20 €**

Transporteurs conventionnés :

- **tarifs préférentiels** : détails et liste des transporteurs sur [www.lamn.be](http://www.lamn.be)

## FRAIS DE DÉPLACEMENT

300 €

En voiture privée, en transport en commun ou en transport Uber

- remboursement de 0,12 €/km

Plafond de 35 € par jour

En taxi - taxi social - VSL - TPMR - autre transport adapté et service bénévole organisé

- remboursement de 0,25 €/km, forfait ville de 5 €

Plafond de 75 € par jour

Si prestation par un médecin spécialiste (sauf gynécologue et pédiatre) - Un seul aller-retour par jour - Plafond annuel de 300 € (200 € vers les centres hospitaliers et 100 € vers les cabinets de médecin) - Parcours en dehors du territoire belge de max. 50 km A/R

## TRANSPORT EN CAS DE TRAITEMENT DE RADIOTHÉRAPIE, CHIMIOTHÉRAPIE OU DIALYSE RÉNALE

500 €

**0,25 €/km** remboursés lors d'un déplacement en taxi ou par un service de transport adapté ou un service bénévole organisé

Après intervention de l'INAMI - Plafond annuel de 500 €

## AIDE MÉDICALE PAR HÉLICOPTÈRE

650 €

Avec transport : **650 €**

Sans transport : **250 €**

# MÉDECINES ALTERNATIVES



## MÉDECINES ALTERNATIVES

70 €

**10 € par consultation** d'homéopathie, chiropractie, ostéopathie, acupuncture et mésothérapie chez les prestataires agréés

Plafond annuel de 70 €

## MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES

100 €

Intervention de **50 %** sur le **prix des médicaments**

Plafond annuel de 100 € - Sur prescription d'un médecin ou d'un homéopathe

# OPTIQUE



## CONFORT DE LECTURE

150 €

Intervention unique de **150 €** pour l'achat d'appareils de confort pour la lecture (loupe vidéo et optique, synthèse vocale, logiciel d'agrandissement)

Sur prescription d'un ophtalmologue

## OPÉRATION

250 €

Opération au laser/ultrasons : intervention jusqu'à **125 € par œil**

## VERRES, MONTURES, LENTILLES

120 €

**120 € tous les 36 mois** pour les montures, les verres ou lentilles de contact

Sur prescription d'un ophtalmologue

L'intervention (en cas d'achat ou en cas de location) n'est accordée que si la fourniture n'a pas fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire

# ASSURANCES OPTIONNELLES



## HOSPITALISATION

Possibilité de souscrire à une des cinq formules proposées par notre assurance hospitalisation | maladies graves **NEUTRA**  
Consultez notre brochure détaillée



## SOINS DENTAIRES

L'assurance dentaire **DENTALIS** vous couvre pour des soins préventifs, curatifs, de parodontologie, d'orthodontie mais aussi pour des prothèses et implants  
Consultez notre brochure détaillée



MY MN

## Votre mutualité partout avec vous

Surfez sur [www.lamn.be](http://www.lamn.be)

Suivez-nous sur  [LaMutualiteNeutre](https://www.facebook.com/LaMutualiteNeutre)  [la\\_mutualite\\_neutre](https://www.instagram.com/la_mutualite_neutre)

Accédez à vos données sur [www.mymn.be](http://www.mymn.be)

Téléchargez l'app  Disponible sur Google Play |  Disponible sur App Store

### Des loisirs pour tous, grâce à :

- Horizons Jeunesse, des séjours en Belgique et à l'étranger pour les jeunes de 3 à 18 ans :



[www.horizons-jeunesse.be](http://www.horizons-jeunesse.be)

- MN Vacances, des vacances en famille, entre amis, ou en couple :



[www.mnvacances.be](http://www.mnvacances.be)

- Des activités variées : des conférences santé, des goûters, des ateliers...
- Des prix attractifs dans des parcs récréatifs (Pairi Daiza, Walibi, Aqualibi, Bellewaerde)

vivamut

VIVRE À DOMICILE EN TOUTE SÉCURITÉ

### Matériel médical

Nous vous proposons une large gamme de matériel médical à la vente ou à la location à des prix préférentiels



### Permis-mut

Un avantage sur la plupart des produits des auto-écoles BARA, STARTER et IPAMS

Sur présentation d'une attestation d'affiliation auprès de La Mutualité Neutre





Plus de 50 avantages et services  
pour toute la famille :  
11,50 € par mois !

**ET POUR NOUS REJOINDRE ?**

Rendez-vous sur  
[www.lamn.be/saffilier](http://www.lamn.be/saffilier)



Plus d'informations ?  
Visitez notre site web [www.lamn.be](http://www.lamn.be)  
Comment nous rencontrer ?  
[www.lamn.be/points-de-contact](http://www.lamn.be/points-de-contact)

Avenue de Waterloo 23  
6000 Charleroi  
+32 (0)71 20 52 11

Rue de Chestret 4-6  
4000 Liège  
+32 (0)4 254 58 11

Rue des Dames Blanches 24  
5000 Namur  
Siège social  
+32 (0)81 25 07 60